



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

greffiers

Question écrite n° 33787

Texte de la question

M. Daniel Boisserie interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le projet de budget de son ministère pour 2009. Le syndicat des greffiers de France a pu constater que les greffiers qui travaillent avec les magistrats ne bénéficient toujours pas de la prime modulable, contrairement à leurs confrères affectés à l'administration centrale. Cette différence est source de malaise au sein des greffiers et ne reconnaît pas le rôle indispensable des huissiers, sans lesquels les magistrats de juridiction ne peuvent fonctionner. Il lui demande donc si elle a l'intention de remettre en cause une telle décision.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la reconnaissance de l'implication des personnels des greffes fait partie des axes majeurs de son action. C'est la raison pour laquelle, il a été décidé, dans le cadre du projet de loi de finances 2009, de dégager une enveloppe budgétaire de 2,9 millions d'euros pour des mesures indemnitaires en faveur des fonctionnaires des services judiciaires. Cette enveloppe va permettre la mise en oeuvre d'une modulation indemnitaire au mérite dont bénéficieront notamment les greffiers des services judiciaires. Les modalités de cette modulation indemnitaire n'ont pas été arrêtées définitivement, la concertation indispensable avec les syndicats de fonctionnaires devant s'achever très prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33787

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2008, page 9173

Réponse publiée le : 3 mars 2009, page 2132